



Rsi et retraite complémentaire

Par **Lazzaro2**, le **22/11/2013** à **08:59**

Bonjour

Artisan a la retraite depuis avril 2013 le rsi me doit ma retraite complémentaire depuis cette date j ai aussi droit à la t

Retraite anticipée à la date de janvier 2013 a ce jour malgré de nombreux rendez vous la même réponse m est donné panne d ordinateur j ai un échéancier pour payer des cotisations en retard est ce ça qui me bloque mon dossier ? Ou est ce que je peux avoir un recours pour toucher ce qui me doit actuellement ils me donne juste la retraite normale soit 990 euro par mois sans la complémentaire et ils me doit 4 mois de retraite anticipé

Merci d avance de vos conseils

Par **moisse**, le **29/11/2013** à **09:07**

Bonjour,

Effectivement la "panne d'ordinateur" c'est un prétexte bidonné. Cela peut arriver, mais de nos reste exceptionnel et de toutes façons de courte durée.

Par contre si vous pensez que cette caisse vous doit 4 mois de retraite anticipée, parce que vos droits à liquidation auraient pu être concrétisés depuis janvier 2013, vous vous trompez. La liquidation et les versements interviennent lorsque vous prenez votre retraite et pas avant. Vous avez liquidé vos droits à compter du 1er avril, et les versements débutent donc après cette date sans effet rétroactif avant votre départ en retraite.

Par **Lazzaro2**, le **29/11/2013** à **09:24**

Merci de votre réponse